

Hénin-Beaumont c'est Vous !

N° 77 - JUIN 2021



Police municipale

**Au service de
votre sécurité**



4 - 13 /// POLICE MUNICIPALE

Des agents de proximité qui assurent votre sécurité

15 /// ÉTAT-CIVIL

État-civil et Noces

16 /// CÉRÉMONIES

Retour sur le 8 mai et l'hommage à J. Piette

17 /// CULTURE

Lecture spectacle, inscriptions à l'École de musique, portes-ouvertes de l'Accent 9

18-19 /// SPORT

Du sport à tout âge

22 /// LES ASSISTANTES MATERNELLES

Portrait de Stéphanie et Sylvie

23-25 /// FLEURISSEMENT

Le service fleurissement de la ville et le concours des jardins fleuris

26 /// QUARTIERS

Conseils pratiques et embellissement du quartier Darcy

27-29 /// TRAVAUX - CADRE DE VIE

30-33 /// ÉLECTIONS

34 /// CADRE DE VIE

Du nouveau matériel pour les cimetières

35 /// INFOS PRATIQUES

Mariages, nouvelle carte d'indentité, fermeture tardive

36-37 /// VIE ÉCONOMIQUE

Ouverture de nouveaux commerces, réouverture des terrasses, quinzaine commerciale, retour sur le marché aux fleurs

38 /// TRIBUNES POLITIQUES



La sécurité, première des libertés !

Depuis quelques années, un climat de haine des forces de l'ordre s'est installé et malheureusement enraciné dans notre pays.

Pourtant, policiers, pompiers, militaires et tant d'autres ont un rôle majeur dans notre quotidien, dans le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la sérénité dans nos quartiers.

L'ensauvagement de notre société les touche en premier lieu, et je ne peux m'empêcher de penser à tous ces policiers agressés ou tués en France comme à Avignon, La Chapelle-sur-Erdre ou Rambouillet.

Ce que nous devons tous craindre, c'est la normalisation de l'horreur. Que les atrocités deviennent banales et finissent par ne plus nous révolter ; que l'ordre devienne une exception et que le chaos devienne un quotidien auquel nous ne savons plus faire face.

Derrière tout cela, il y a l'incontournable nécessité de respecter la loi, les règles et les valeurs de notre pays. Quand des policiers sont attaqués, c'est la France qui est attaquée. Et c'est la raison pour laquelle chaque

fait qui vise les forces de l'ordre doit toucher et faire réagir chacun d'entre nous.

Nous ne pouvons plus considérer comme normales des exactions qui nous auraient tous outrés il y a quelques années.

Les rodéos, les émeutes, les tirs de mortiers... Il y a une montée de l'hyperviolence que nous ne devons pas tolérer, au risque de perdre notre humanité.

Nous aspirons tous à la sérénité, à une vie paisible et harmonieuse. Tout cela commence par un respect collectif des règles de vie en société et de l'ordre républicain. Et nous avons tous un rôle à jouer dans cette quête vers ce mieux vivre-ensemble.



**Steeve Briois,
votre Maire**

De jour comme de nuit, la Police municipale assure une présence accrue sur le territoire communal





LA POLICE MUNICIPALE, UNE POLICE DE PROXIMITÉ AVANT TOUT !

La police municipale est investie de plusieurs missions de police administrative et de police judiciaire en complément des missions réalisées par la police nationale et celles de la gendarmerie.

LES MISSIONS DE POLICE

ADMINISTRATIVE

Ces missions sont directement liées à la prévention, à la surveillance, la sécurité et la salubrité :

- Les policiers municipaux ont pour mission de contrôler et de rédiger des arrêtés municipaux liés à la circulation routière dans la commune, au stationnement et aux rassemblements publics.
- La Police municipale veille à ce que les rues de la commune et les différents axes de passage soient sécurisés et dégagés.
- La Police municipale intervient et peut réprimer les atteintes à la tranquillité publique.
- La Police municipale assure le maintien du bon ordre public lors d'événements qui attirent du monde.
- Pour assurer la sécurité publique, la Police municipale peut être amenée à prendre en charge de manière temporaire des personnes atteintes de troubles psychiques.
- Les agents de la Police municipale doivent également veiller au respect de la protection animale.
- La Police municipale peut aussi assurer la sécurité aux entrées et aux sorties d'écoles ou venir en aide aux personnes âgées



LES MISSIONS DE POLICE

JUDICIAIRE

La police municipale a également pour mission de verbaliser différentes catégories d'infractions :

- Les infractions aux arrêtés de police du maire.
- Les infractions au code de l'environnement qui regroupe la protection de la faune et de la flore ou encore la publicité dans des lieux inappropriés.
- Les infractions liées aux nuisances sonores causées par des véhicules (voitures, scooters...), des postes TV/radio, ou encore des bruits de voisinage.
- Les infractions routières liées à la circulation ou aux stationnements gênants.
- Les infractions relatives à la législation sur les chiens dangereux qui concernent les personnes qui n'ont pas déclaré leur animal en mairie, ou qui ne respecteraient pas les obligations fixées par le code rural.

LA SÉCURITÉ

Depuis 2014, la sécurité des Héninois et des Beaumontois reste une priorité. Afin de mettre en application ses engagements, la Municipalité a considérablement renforcé les moyens de la Police municipale : élargissement des horaires de service, moyens humains et matériels supplémentaires, accentuation du dialogue avec la Police nationale et l'ensemble des partenaires institutionnels. Aujourd'hui, Hénin-Beaumont fait figure de référence dans ce domaine.

5256

interventions
en 2020

165

interpellations
en 2020

2049

appels reçus
en 2020

DEPUIS LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

DÉLINQUANCE
GÉNÉRALE

-23,5 %

ATTEINTES AUX
BIENS

-33,7 %

ATTEINTES
VOLONTAIRES A
L'INTÉGRITÉ
PHYSIQUE

-18,2 %

2018

2019

2020

EN CHIFFRES



42

agents composent la Police municipale d'Hénin-Beaumont. En effet, grâce à une augmentation des effectifs, 29 policiers municipaux dont 8 de nuit, 6 opérateurs CSU, 3 ASVP et 4 agents administratifs permettent d'assurer une protection et une surveillance 24h/24 et 7j/7.



5

véhicules permettent aux agents de la Police municipale de patrouiller et d'intervenir jour et nuit.

4

VTT qui sont avant tout un moyen de se rapprocher de la population et de renouer un lien avec elle. Peu coûteux et non polluants, les vélos permettent d'élargir le champ de vision par rapport à la voiture.



+128 %

d'infractions révélées grâce à l'action des services entre 2014 et 2019

24H AVEC LA



La Police municipale vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h



Les ASVP relèvent les infractions liées à aux stationnements gênants.



La Police municipale patrouille également en VTT



La PM réalise au quotidien des missions de surveillance



La PM effectue de la prévention auprès des jeunes

POLICE MUNICIPALE



Les agents de la PM effectuent régulièrement des tâches administratives



Vous pouvez également rencontrer la PM lors de patrouilles pédestres qui permettent de renforcer le lien avec les habitants

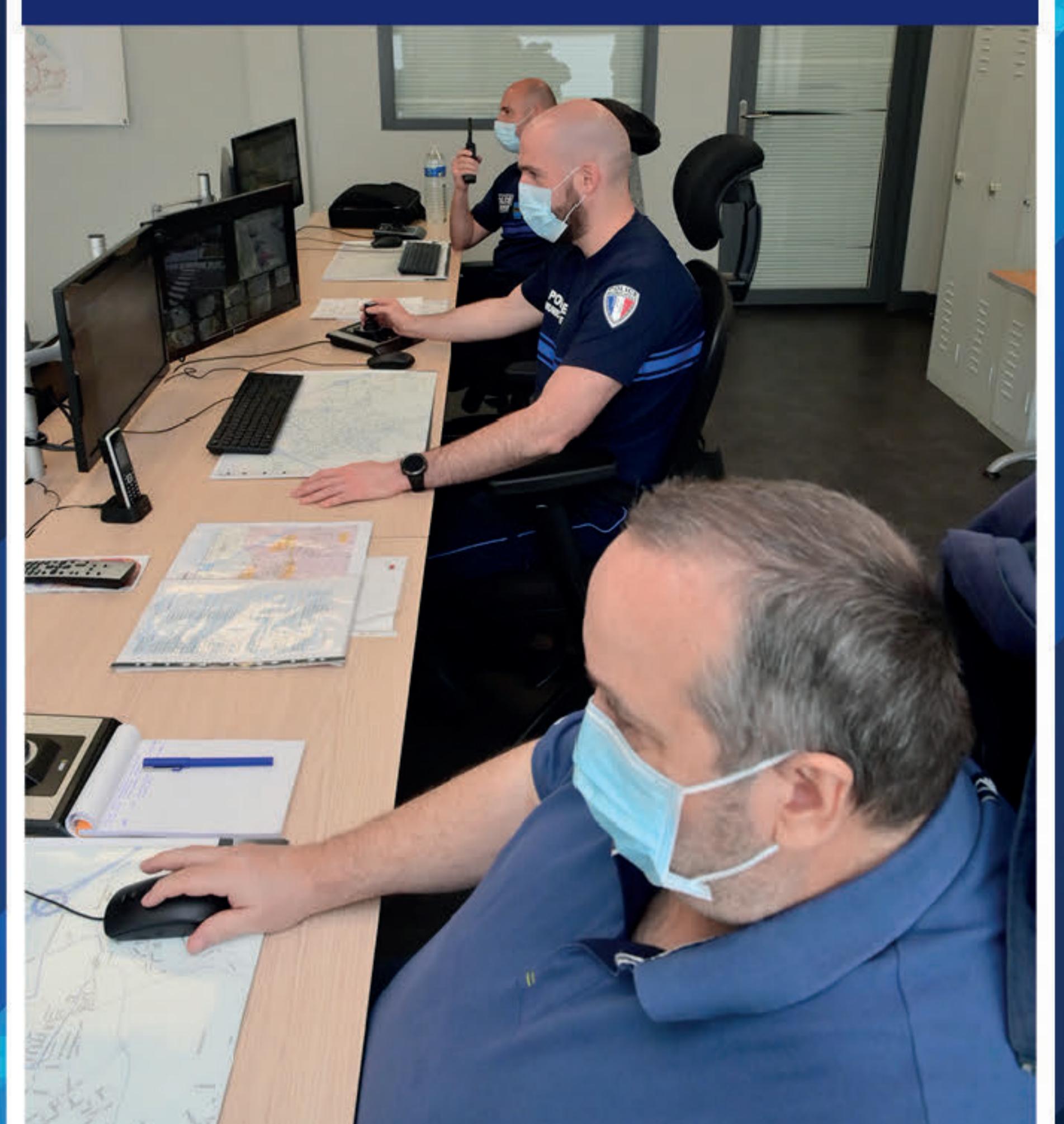


En cette période de déconfinement, les policiers municipaux étaient présents aux côtés des commerçants

Les opérateurs CSU surveillent 24h/24 les rues de la ville grâce à la centaine de caméras installées



La PM est également en charge de l'organisation et de la sécurisation du marché



LA VIDÉOPROTECTION CA MARCHE !

Le Centre de Supervision Urbain (CSU) créé en 2018 permet de visionner en temps réel les images transmises par les caméras de vidéoprotection grâce auxquelles les opérateurs et agents peuvent intervenir rapidement et de façon appropriée quelle que soit la situation.

Affaire n°1

Une enquête judiciaire du commissariat de police a permis d'identifier et d'interpeller un homme de 24 ans auteur notamment de huit vols de jantes et roues de voitures, ces derniers mois sur la commune d'Hénin-Beaumont. Grâce à la réactivité des opérateurs du Centre de Supervision Urbain, l'auteur a pu être interpellé. Parallèlement, les policiers ont découvert d'autres faits similaires dont trois à Hénin-Beaumont. A l'issue de sa garde à vue, le Marcquois s'est vu remettre une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité auprès du tribunal de Béthune. Ainsi, la vidéoprotection a une nouvelle fois montré son efficacité en permettant par une mutualisation des moyens de mettre un terme aux agissements de ce voleur.

**2,4
millions €**

d'investissement
global pour la
vidéoprotection

Affaire n° 2

En pleine nuit, de patrouille de surveillance, l'attention des policiers est attirée par la présence d'un individu connu défavorablement des services.

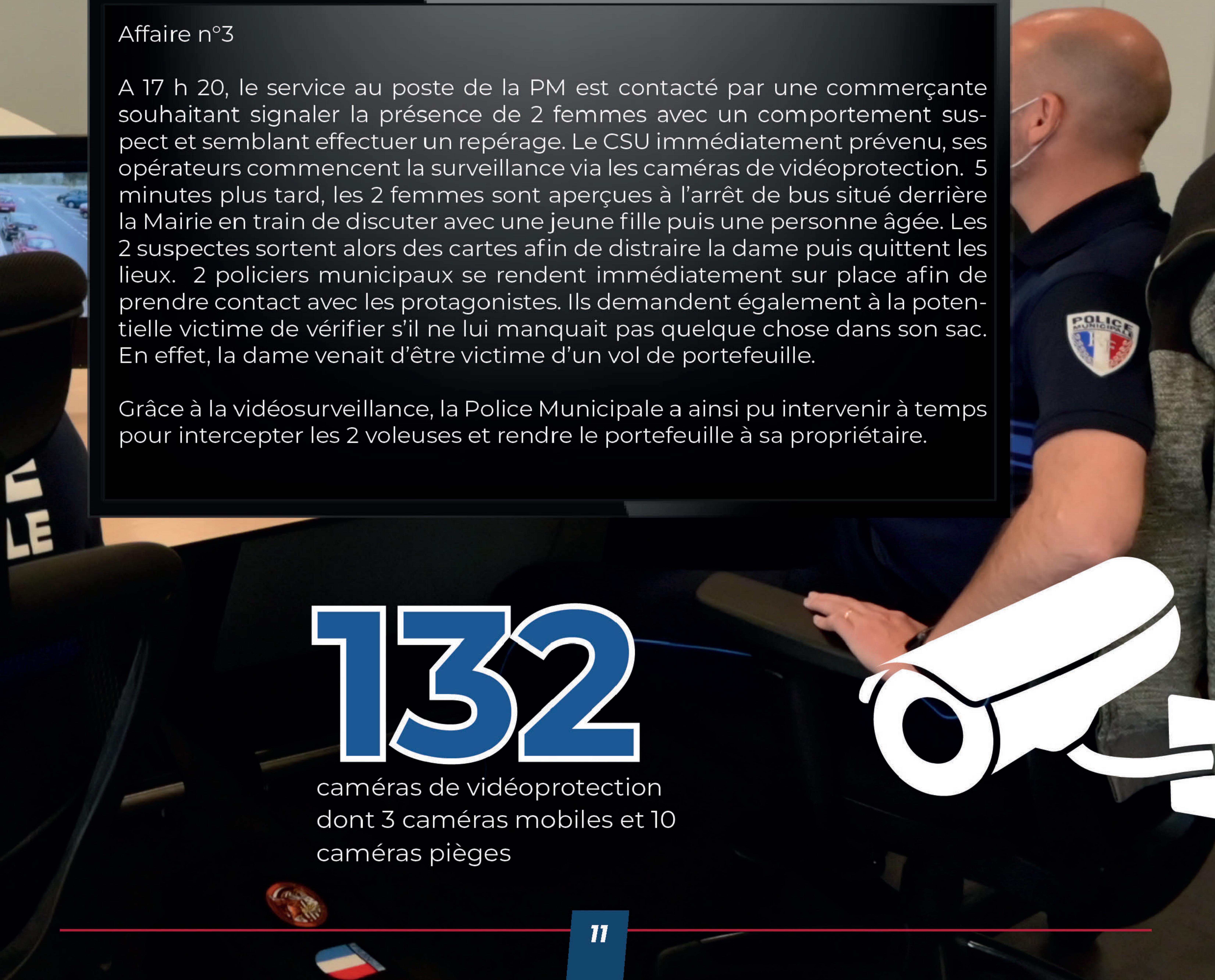
Les agents descendant du véhicule et remarquent un début d'incendie à l'intérieur d'une voiture, tandis que l'individu quitte les lieux. Les policiers municipaux contactent immédiatement le CSU pour effectuer une relecture afin d'avoir sa direction de fuite.

Après recherche dans le secteur indiqué par les opérateurs, les policiers municipaux interpellent le protagoniste et le transfèrent au commissariat de Lens, afin de le placer en garde à vue. Le mis en cause avouera être l'auteur des faits.

Affaire n°3

A 17 h 20, le service au poste de la PM est contacté par une commerçante souhaitant signaler la présence de 2 femmes avec un comportement suspect et semblant effectuer un repérage. Le CSU immédiatement prévenu, ses opérateurs commencent la surveillance via les caméras de vidéoprotection. 5 minutes plus tard, les 2 femmes sont aperçues à l'arrêt de bus situé derrière la Mairie en train de discuter avec une jeune fille puis une personne âgée. Les 2 suspectes sortent alors des cartes afin de distraire la dame puis quittent les lieux. 2 policiers municipaux se rendent immédiatement sur place afin de prendre contact avec les protagonistes. Ils demandent également à la potentielle victime de vérifier s'il ne lui manquait pas quelque chose dans son sac. En effet, la dame venait d'être victime d'un vol de portefeuille.

Grâce à la vidéosurveillance, la Police Municipale a ainsi pu intervenir à temps pour intercepter les 2 voleuses et rendre le portefeuille à sa propriétaire.



132

caméras de vidéoprotection
dont 3 caméras mobiles et 10
caméras pièges



Rencontre avec

Nicolas Moreaux

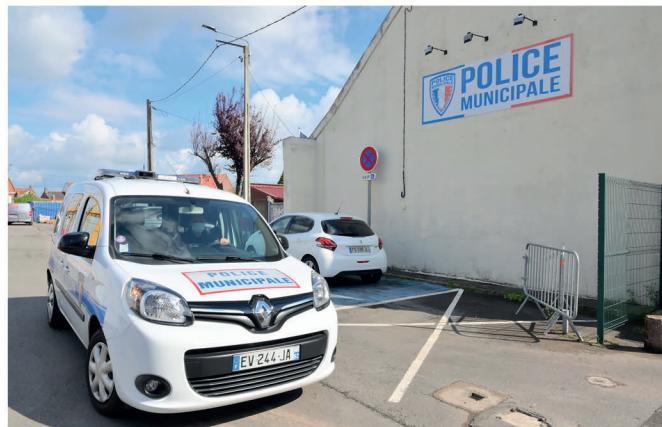
ADJOINT À LA SÉCURITÉ



Jérôme Machart, directeur de la Police Municipale d'Hénin-Beaumont et Nicolas Moreaux restent de façon constante à l'écoute de tous les habitants et reçoivent sur simple rendez-vous afin de préserver ce lien de proximité avec les Héninois et les Beaumontois. A l'écoute également des agents de la Police Municipale, l'élu travaille main dans la main avec ces derniers afin d'optimiser au maximum ce service public indispensable à notre ville.

De nombreuses actions ont été menées depuis 2014 en matière de sécurité. Quel bilan en faites-vous ?

En 2014, le travail qui nous attendait était immense. En effet, la sécurité des Héninois et des Beaumontois n'était pas une priorité pour ses prédécesseurs et la situation s'est dégradée. Il fallait donc agir et vite. Ainsi, nous avons rapidement renforcé les effectifs tout en développant la vidéoprotection. Cela a permis par la suite d'assurer une présence policière 24h/24 h et 7 jours sur 7 et de créer un Centre de Supervision Urbain qui assure la surveillance et la protection de tous les quartiers de la ville. De plus, nous avons mis en place, en 2016, l'armement de nos agents car nous le savons, l'arme est un moyen de dissuasion mais aussi de protection pour eux-mêmes. Tous ces efforts nous ont permis de faire baisser considérablement la délinquance générale en 6 ans.



Quelles sont ainsi les actions que vous allez mettre en place durant ce second mandat pour continuer d'améliorer la sécurité des Héninois et des Beaumontois ?

Nous allons évidemment poursuivre le développement de la vidéoprotection afin d'intensifier la lutte contre les incivilités, le stationnement anarchique ainsi que les dépôts sauvages.

A cela s'ajoute, et ce depuis le 1er mai, la création d'une brigade administrative et environnement qui aura pour mission de lutter contre les dépôts sauvages. Cette brigade pédestre ou à vélo opérera en centre-ville en plus des différentes caméras pièges qui seront disposées dans de nombreux endroits de la ville.

Nous verrons également la création d'une brigade opérationnelle qui assurera le respect du code de la route en procédant régulièrement à des contrôles de vitesse dans les différents quartiers.

L'objectif est de sensibiliser la population à la sécurité routière mais surtout d'intensifier la protection des abords des écoles avec la présence accrue de policiers municipaux pour sécuriser les lieux notamment aux heures d'entrée et de sortie.



Pouvez-vous nous en dire davantage sur la convention de rappel à l'ordre signée par Monsieur le Maire ?

Début avril, la Municipalité a cosigné avec le Procureur de la République et le directeur de la police municipale d'Hénin-Beaumont, une convention permettant la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre qui se veut être un dispositif de prévention de la délinquance.

Cela permettra d'apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité commis par une personne majeure ou mineure





POUR UNE VILLE PLUS SÛRE

POLICE MUNICIPALE

99, rue Léo Lagrange
62110 Hénin-Beaumont

03.21.74.87.33

Accueil du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17h

POLICE NATIONALE

90 Avenue des Fusillés
62110 Hénin-Beaumont

03 21 13 76 20

En cas d'urgence,appelez le 17

POMPIERS

Centre de Secours Principal
d'Hénin Beaumont
246 Rue du Dr Laennec
62110 Hénin-Beaumont

18

ÉTAT-CIVIL D'AVRIL



Naissances :

La Municipalité leur souhaite la bienvenue

Yousri AMMOURI ; Damien ANDRIES ; Amira AUBIN ; Wyatt BEAUSEJOUR ; Imrân BEN ADDI ; Selsabil BENHADJA ; Athénaïs BRULIN LAUDE-YVE ; Léni DA SILVA ; Tiago DAUBRESSE ; Andréa DEMEUE ; Eliana DIARRA ; Chahine DRICI ; Milann DUBOIS ; Marcel EVIN ; Orihime FANTAISIE CZEMPER ; Rachelle FOSSE ; Ninho GAHIE ; Miya HOTTIN MICHEL ; Asmaa IDAMAR ; Ludwig LALOUETTE ; Anna LEFEBVRE ; Manon LUSSO ; Evie MALDERET ; Sammy MOUZARINE ; Mila ROGEAUX ; Louka SEGARD ; Clément TOURTOIS ; Noah VANLANDE ; Malonn VIMEUX.



Décès :

La Municipalité s'associe à la tristesse des familles

Abdelkader BEN LAMKADEM ; Benamar BENFRID ; Isabelle BIA ; Hubert BIBLOCQUE ; Gienek BIERNAT ; Noël BOCKSTAEL ; Claudette BOUQUET ; Richard BULA ; Marcelle CAILLIAUX ; Michel CELIBERT ; Monique CENDRE ; Fatiha CHERIFI ; Céline CHOCRAUX ; Léonie CUISINIER ; Marie DALLE ; Chantal DAR-RAS ; Marcelline DEFURNE ; Irène DESLOOVER ; Anna D'ORAZIO ; Jacqueline DUCROCQ ; Martine DUVERNOY ; Elzbieta EISBRENNER ; Serge FLINOIS ; Hélène GONTIER ; Michel GOUVERNEUR ; Jacqueline HACCART ; Joseph HAULT ; Claude HOUDART ; Solange HUYGHE ; Simon JAKUBOWSKI ; Irène JASTRZEMBSKI ; Jean-Pierre KACZOR ; Stanisława KŁOSINSKI ; Audrey KROL ; Anna LUCZAK ; Hervé MARTIN ; Michelangélo MARTORANA ; Ilda PEREIRA DA CRUZ ; Yvette PIOT ; Auguste RAYTER ; Marc RICHEZ ; Danielle ROHART ; Rolande SAÏDANI ; Hélène SEREMET ; Thérèse SPYCHALA ; Hélène STACHOWIAK ; Adrienne THOREZ ; Arlette THOREZ ; Gisèle VERHELLEN ; Jean-Marc VERMEL ; Bernard WATERLOT ; Jean-Claude WATERLOT.



Mariage :

La Municipalité leur présente ses félicitations

Dimitri LOUIS et Emilie VANUYSNBERGHE.



50 ANS DE MARIAGE

pour Monsieur et Madame Poussin

Gérard et Huguette se sont rencontrés en septembre 1969 lors d'un bal Polonais. C'est Gérard qui a fait le premier pas en invitant Huguette à danser. C'est grâce à cet événement qu'ils ont alors appris à se connaître et depuis ils ne se sont plus jamais quittés.

Le 15 mai 1971, ils décident de sauter le pas en se mariant à la mairie d'Haillicourt. De cette union sont nés : David, Freddy-Gérard et Isabelle-Sylvie, qui leur ont

donné, à leur tour, 7 petits-enfants : Hélène, Céline, Mélina, Valentine, Anthony, Morgan et Léa. Et ça ne s'arrête pas là ! Gérard et Huguette ont eu la joie d'accueillir 5 arrière-petits-enfants : Ethan, Elyanna, Rose, Sylan et Lysandre.

La municipalité leur renouvelle ses vœux de bonheur et leur donne rendez-vous, dans 10 ans, pour leurs noces de Diamant.



Cérémonie du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, marque l'arrêt de la seconde guerre mondiale par la signature de l'armistice. Ce conflit restera dans l'histoire comme celui des atrocités, provoquant 60 à 80 millions de morts.

A cette occasion, Monsieur le Maire Steeve Briois, était accompagné de Huguette Fatna, adjointe au maire en charge des fêtes et cérémonies et de Marine Le Pen, députée du Pas-de-Calais, pour commémorer, ensemble, ce 76^e anniversaire.

Hommage à Jacques Piette

Le 13 mai 1916, naissait Jacques Piette, un véritable homme d'État, résistant et Maire d'Hénin-Beaumont de 1969 à 1989.

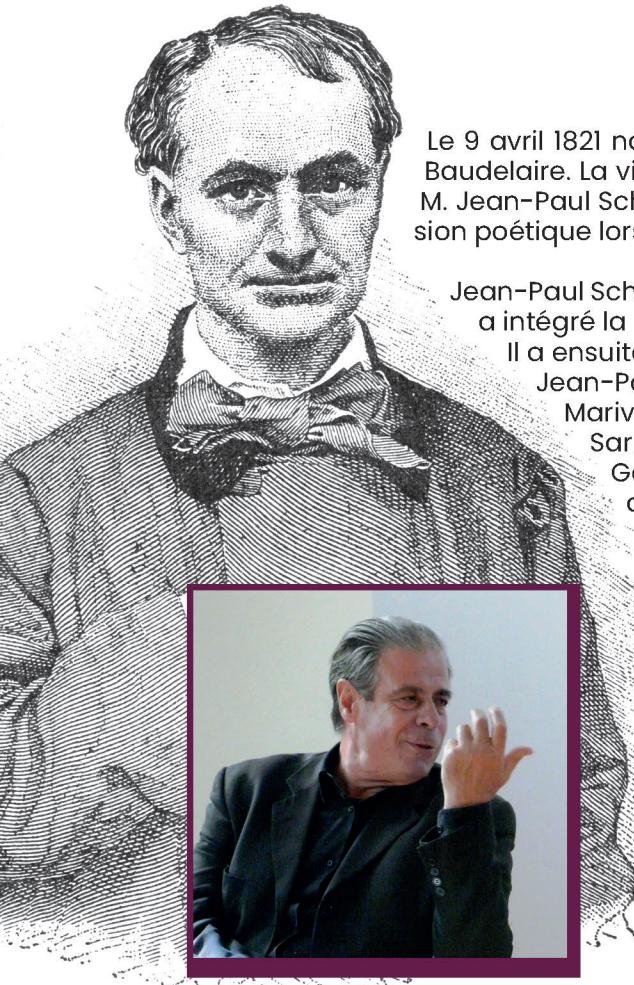
Monsieur le Maire, accompagné de Bruno Bilde, Député du Pas-de-Calais, de Françoise Trébosc-Piette (fille de Jacques Piette), de Jean-Claude Delhaye, de la société des membres de la Légion d'honneur de Lens et de ses environs, a tenu rendre hommage à celui qui a profondément transformé notre ville.

Suite aux dépôts de gerbes, Monsieur Delhaye et Monsieur Bilde ont tenu des discours poignants à la mémoire de ce grand homme qu'était Monsieur Jacques Piette.

Les Héninois et Beaumontois se souviendront éternellement de lui.



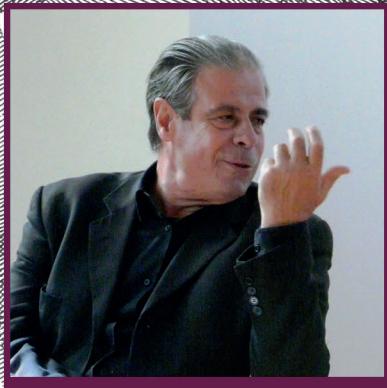
CHARLES BAUDELAIRE



Le 9 avril 1821 naissait l'un des plus grands poètes de la langue française, Charles Baudelaire. La ville d'Hénin-Beaumont a décidé de lui rendre hommage en invitant M. Jean-Paul Schintu, comédien et metteur en scène à partager avec nous sa passion poétique lors d'une lecture spectacle autour du Paris de Baudelaire.

Jean-Paul Schintu a débuté à Villeurbanne dans la troupe de Roger Planchon, puis a intégré la classe d'Antoine Vitez au Conservatoire National Supérieur de Paris. Il a ensuite été co-directeur du Théâtre de l'Escalier d'Or pendant huit ans.

Jean-Paul Schintu a joué dans plus de 60 pièces, tant classiques (Molière, Marivaux, Musset, Maupassant...) que contemporaines (Nathalie Sarraute, Paul Claudel, Eugène Ionesco, Victor Haïm, Michel Viala, Serge Ganzl, Agatha Christie...), et cela tant en France qu'à l'étranger dans de nombreuses tournées : Etats-Unis, Australie, Inde, Asie, Moyen-Orient, Maghreb, Afrique, Europe centrale, Chine...



Il est l'auteur de plusieurs montages associant textes et musique autour de Mozart, Balzac, Flaubert, George Sand, Apollinaire, Aragon, Saint Exupéry, Cocteau, Prévert, Camus, Paul Celan... Parallèlement à son travail de comédien, il poursuit depuis une quinzaine d'années des séries de lectures publiques d'auteurs importants de notre littérature.

Lecture-spectacle gratuite

Samedi 26 juin à 15 h à la Médiathèque.

Jauge réduite à 20 personnes pour des raisons sanitaires.

Réservation obligatoire au 03 21 74 87 09.

Port du masque obligatoire.

Ecole de musique

inscription du 1er juin au 22 septembre

Dossiers téléchargeables sur :
www.mairie-heninbeaumont.fr

5 rue Conchali, 62110 Hénin-Beaumont

Tél : 03.21.76.84.16

ecoledemusique@mairie-heninbeaumont.fr



L'ACCENT 9

DANSE & SPECTACLES



samedi
19
juin

Portes ouvertes

dimanche
20
juin

Pré-inscriptions

148 rue Jules Ferry, Hénin-Beaumont - 06 17 38 34 37
www.laccent9.fr - www.facebook.com/laccent9



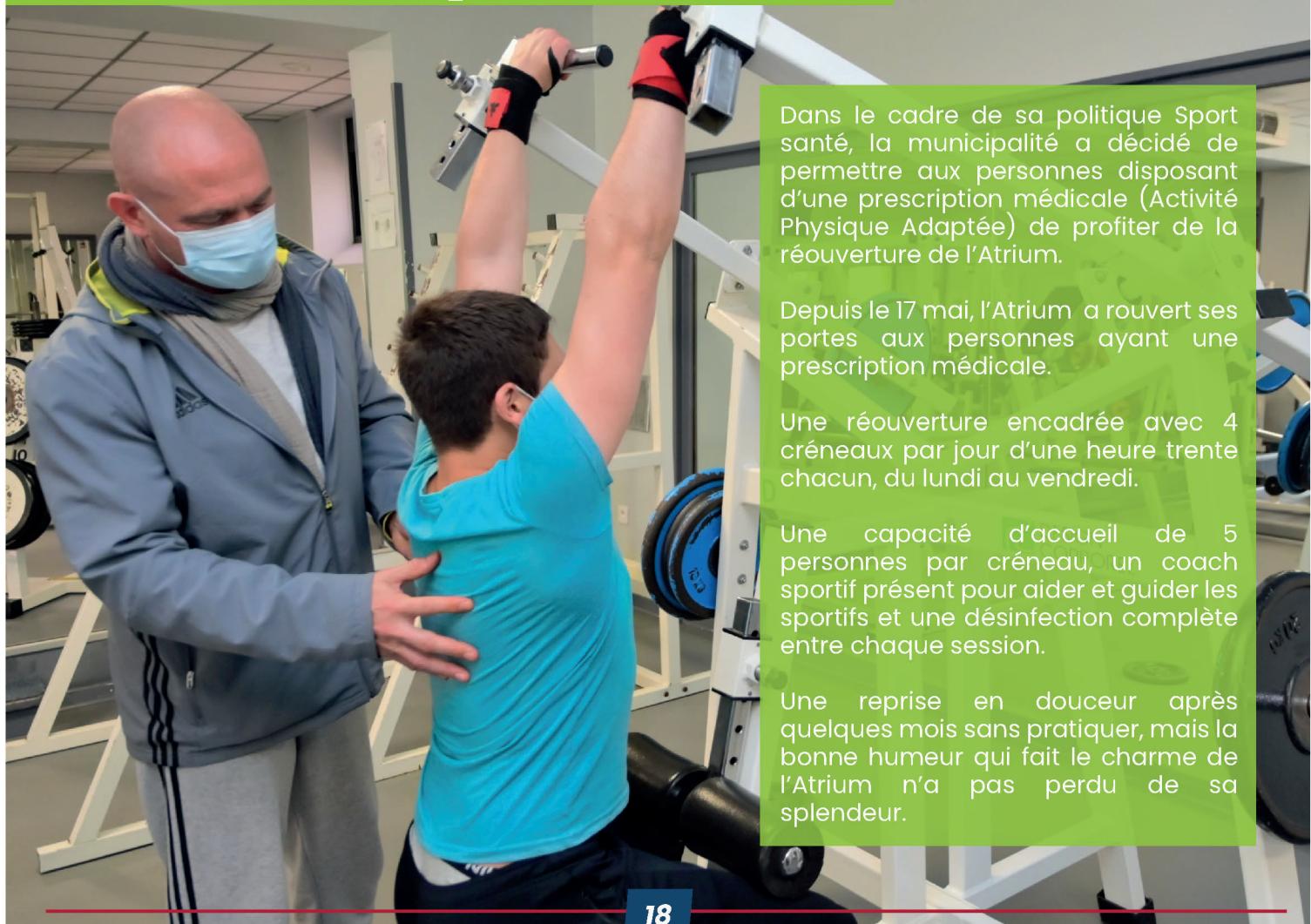
RÉOUVERTURE LE 9 JUIN*

03 21 49 12 29 - 75 avenue des Fusillés, 62110 Hénin-Beaumont

* sports sans contacts autorisés pour le public non prioritaire avec jauge de 50 % de l'effectif autorisé.



Hénin-Beaumont, une ville sport santé



Dans le cadre de sa politique Sport santé, la municipalité a décidé de permettre aux personnes disposant d'une prescription médicale (Activité Physique Adaptée) de profiter de la réouverture de l'Atrium.

Depuis le 17 mai, l'Atrium a rouvert ses portes aux personnes ayant une prescription médicale.

Une réouverture encadrée avec 4 créneaux par jour d'une heure trente chacun, du lundi au vendredi.

Une capacité d'accueil de 5 personnes par créneau, un coach sportif présent pour aider et guider les sportifs et une désinfection complète entre chaque session.

Une reprise en douceur après quelques mois sans pratiquer, mais la bonne humeur qui fait le charme de l'Atrium n'a pas perdu de sa splendeur.

Du sport à tout âge, pour garder la forme



Depuis plusieurs semaines, les services municipaux mettent en place, avec la participation des associations sportives, des ateliers à destination des enfants, des aînés, mais aussi pour tous les âges.

Entre le vélo, l'escrime, le handball, le flag, la gym douce, la marche nordique, la randonnée Taïso, il y en a pour tous les goûts.

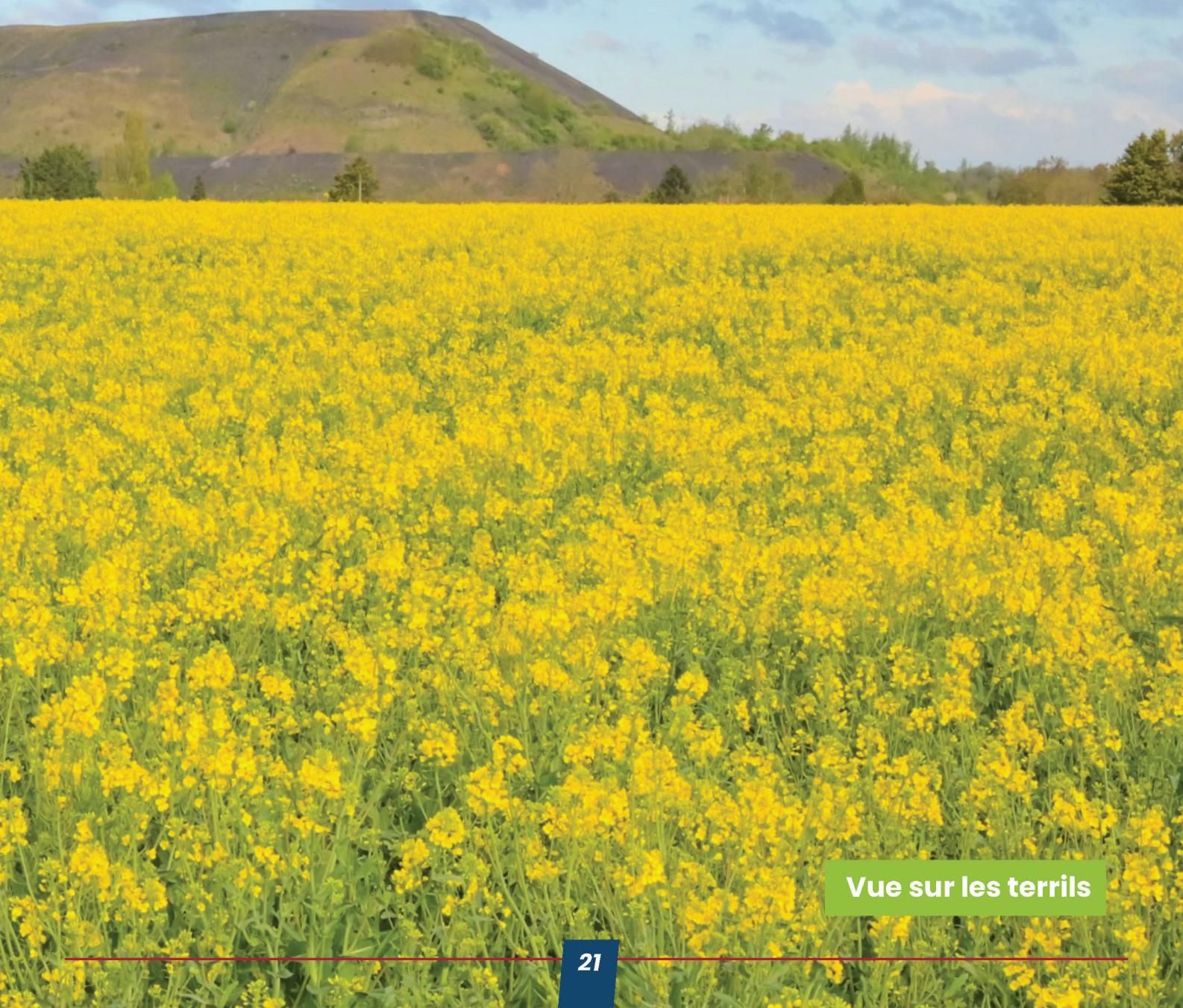
Pour plus de renseignements contactez le service de Sports au 03 21 08 60 40.







Les couleurs du printemps sont merveilleusement mises en avant dans notre ville, grâce à nos agriculteurs et à notre patrimoine naturel !



Vue sur les terrils



RENCONTRE AVEC Stéphanie et Sylvie

Assistantes maternelles dévouées

Hénin-Beaumont peut compter sur un grand nombre de services à destination de nos enfants. Parmi ceux-ci, nous pouvons évidemment nous appuyer sur nos 114 assistantes maternelles présentes au sein de la commune. Des professionnelles, toutes autant dévouées les unes que les autres, avec pour unique objectif, l'épanouissement des enfants.

STÉPHANIE, 40 ANS

« NOUNOU » DEPUIS 4 ANS

Stéphanie, a obtenu son agrément en 2017, lui permettant ainsi d'accueillir jusqu'à 4 enfants à son domicile. Maman et professionnelle à la fois, elle ne ménage pas son temps pour offrir aux enfants toute l'attention dont ils ont besoin.

« Je souhaitais faire ce métier pour accompagner les parents dans l'éducation, l'éveil, l'autonomie de leurs enfants. »

Il faut dire que Stéphanie est flexible, préférant ainsi se lever tôt le matin pour accueillir les enfants pour lesquels les parents ont un emploi du temps chargé. Aussi, elle se rend régulièrement au Relais Petite Enfance.

« Le relais me permet

de couper l'isolement, de rencontrer mes collègues, mais également de nous professionnaliser en nous formant, ce qui est très important »

Le Relais Petite Enfance a également été très présent aux côtés de ces professionnelles de l'enfance, qui durant les différentes périodes de confinement étaient aux côtés des parents travaillant, soit dans le secteur médical ou dans des services d'intérêts publics.

« Ils ont toujours su répondre présent, durant cette période, ils ont su nous faire redescendre les informations, nous accompagner sur les nouveaux protocoles d'accueil. »

SYLVIE, 52 ANS

« NOUNOU » DEPUIS 12 ANS

De son côté, Sylvie a obtenu son agrément en 2009, pour accueillir 4 enfants également. Elle a à cœur de mettre en place une multitude d'activités permettant aux enfants de s'éveiller, d'apprendre tout en respectant un cadre de valeurs partagées avec les parents.

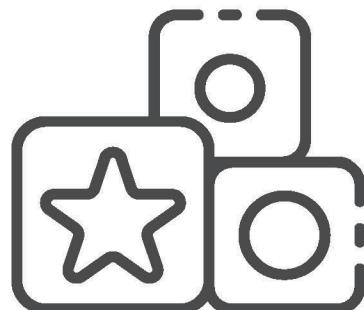
« Je suis toujours à l'écoute des enfants, de leurs besoins et de leurs envies, il ne faut jamais forcer un enfant qui n'a pas envie de faire une activité »

A son tour, Sylvie était également la nounou de deux petits, dont les parents étaient mobilisés dans la lutte contre la Covid-19. Elle a naturellement répondu présent durant les confinements successifs.

« Malgré toutes les

incertitudes qui planaient sur notre sort, je ne pouvais pas faire autrement que de les accompagner, les enfants nous le rendent bien. »

De son côté, Sylvie admet ne pas fréquenter régulièrement le Relais Petite Enfance, mais elle réussit à obtenir des informations ou des conseils rapidement lorsqu'elle en a besoin.



LE MOT DU RPE

Cathy Dailly, Responsable du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un réel **pilier**, aussi bien pour ces professionnelles, que pour les parents. Il les accompagne au quotidien en apportant de nombreux conseils, pour faire le lien avec les parents employeurs, régler d'éventuels litiges ou encore agir pour la formation des assistantes maternelles.





LES AGENTS DU FLEURISSEMENT AU SERVICE DE LA VILLE-JARDIN

Grâce au travail des agents du service Fleurissement, la ville d'Hénin-Beaumont s'embellit d'année en année. En effet, leur mission principale consiste en la plantation de fleurs annuelles et bisannuelles. Néanmoins, ils ont également en charge l'entretien des arbres, des arbustes, des haies champêtres et l'arrosage, le désherbage et la création de massifs.



11

agents composent le service
Fleurissement

10 895

fleurs annuelles et
bisannuelles plantées



1 987

vivaces plantées cette
année

Concours des jardins fleuris



Société d'horticulture : la passion des fleurs !

Robert Plaza, secrétaire et Patrick Rigaux, président de la société d'horticulture d'Hénin-Beaumont, reviennent sur 49 ans de passion.

Quelques chiffres

49. C'est l'âge de l'association. Crée le 12 avril 1972 par Léonce Debeaumont.

3 C'est le nombre de présidents que l'association a connu depuis sa création.

10. C'est le nombre de membres du conseil d'administration, oeuvrant toute l'année pour l'association.

60 à 85. C'est le nombre moyen de participant au concours organisé chaque année.

3 C'est le nombre de catégories sur lesquelles portent le concours : balcons/fenêtres, jardinets et jardins.

100% C'est le nombre récompensés à chaque concours.

Sous l'impulsion de Jacques Piette, l'association d'horticulture d'Hénin-Beaumont a été créée en avril 1972. L'idée de départ était que la société d'horticulture devait inciter les héninnois à améliorer leur cadre de vie, les encourager à fleurir les balcons, les fenêtres ainsi que les jardins et jardinets des nombreuses maisons minières.

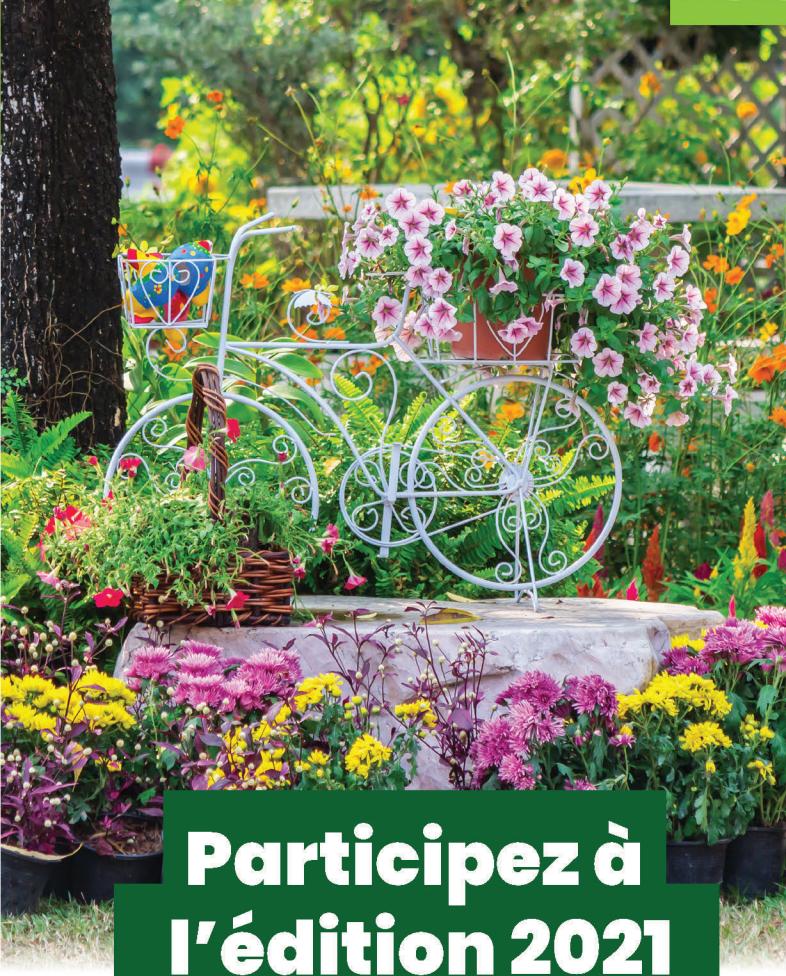
Durant son existence et sous l'impulsion de messieurs Debaumont, Leroy, Dieu, Legrand Delporte et bien d'autres, l'association prendra une part active et fournira un appui à la municipalité dans l'organisations des floralies, des corsos fleuris, des plantations par des écoliers, des concours d'écoles fleuries et enfin, du traditionnel concours de fleurissement de la ville.

Focus sur **Gilbert Leroy**

Président de l'association de 1996 à 2004

Responsable des services espaces verts de 1951 à 1989, Gilbert Leroy prendra part activement à l'embellissement d'Hénin-Beaumont. Il co-organisa le premier salon de la rose et du dahlia en 1951 et ce jusque 1969, des floralies internationnales tous les 5 ans, ainsi que les corsos fleuris jusqu'en 1989.

Semeur amateur mais averti, Gilbert Leroy a créé de nombreuses variétés de dahlias, dont en particulier, le dahlia « St Pierre de la Martinique », inauguré par le conseil général de la Martinique lors des fêtes commémoratives du 50^{ème} anniversaire du renouveau de St Pierre après l'explosion de la montagne pelée.



Participez à l'édition 2021

Comme chaque année, la société d'Horticulture d'Hénin-Beaumont organise son traditionnel concours de fleurissement de la ville.

Le concours est ouvert à tous les Héninois et Beaumontois. Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-joint ou en le retirant auprès du service manifestations ou en mairie annexe de Beaumont.

Votre coupon de participation est à remplir et à redéposer auprès de ces mêmes services avant le 30 juin.

Le jury passera durant la première quinzaine de juillet afin d'admirer votre travail.

Après délibération, un classement est élaboré dans 3 catégories :

- balcons/fenêtres
- jardinet
- jardins.

Le concours juge uniquement ce qui est visible depuis la rue et prend en compte la disposition des lieux, des couleurs ainsi que la propreté de la réalisation.

Les résultats et les remises des prix seront publiés en décembre. Les meilleurs lauréats seront inscrits au concours départemental de fleurissement.

Concours « Fleurissez votre ville 2021 »

Bulletin d'inscription à déposer au service manifestations (03 21 74 87 27) ou en mairie annexe de Beaumont (03 21 20 21 25) **avant le 30/06/2021.**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Quartier :

- SUD
 BEAUMONT

- EST
 NORD OUEST

Cette année, la cérémonie des récompenses sera précédée d'une assemblée générale de l'association : votre inscription au concours vous conférant le titre de membre de la société d'horticulture pour l'exercice en cours, vous y serez cordialement invité.

Le jury déterminera la catégorie de la présentation lors de son premier passage.



C'est bon pour la planète, c'est bon pour mon porte monnaie !

CONSEIL N°5 :
Réduire sa consommation d'eau chaude,
c'est aussi économiser de l'électricité

Utiliser avec parcimonie l'eau chaude vous permettra de réduire votre facture d'électricité.

1. Sélectionner le programme « éco » de votre machine à laver permet d'économiser de l'eau et de l'énergie. Même si le temps de trempage et de lavage est plus long, l'eau est moins chauffée. Or c'est le chauffage de l'eau qui consomme le plus d'électricité. Régler la température de l'eau à 30°C limite également la consommation d'électricité.

2. Fixer la température du ballon d'eau chaude électrique entre 55°C et 60°C suffit à produire l'eau chaude utilisée quotidiennement. Par ailleurs, en isolant les tuyaux transportant l'eau chaude, vous éviterez les pertes de chaleur, d'autant plus si les



points d'eau sont éloignés du ballon d'eau chaude. De plus, lors d'une absence prolongée, ne laissez pas fonctionner votre ballon d'eau chaude et n'oubliez pas de réaliser un entretien régulier de cet équipement pour éviter la formation de tartre.

3. Evitez l'utilisation d'eau chaude ou tiède pour certaines activités telles que le lavage des mains, le nettoyage des légumes. De même, le rinçage de la vaisselle à l'eau chaude n'est pas nécessaire. Installer un mousseur sur les robinets, ou un réducteur de débit, réduira la consommation d'eau.

4. Enfin, privilégier la douche plutôt que le bain contribuera aussi à réduire votre consommation d'eau chaude et donc d'électricité.

Macé-Darcy : votre quartier s'embellit

Les espaces verts du quartier Macé Darcy font progressivement l'objet d'un nouvel aménagement afin d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Outre la création récente, en lien avec le bailleur Maisons et Cités, d'un verger dans le boulevard des Frères Herbaut, des plantations de vivaces agrémentent les espaces publics engazonnés. Cette opération, qui a débuté dans la rue Charles Demuynck, s'est poursuivie cette année dans les rues Serge Havet, Fougère et dans le boulevard des Frères Delrue.

Par ailleurs, des emplacements de stationnement supplémentaires ont également été créés rue Serge Havet avec l'installation de dalles engazonnées.

Ces aménagements, qui ont été réalisés fin avril et au début du mois de mai, sont financés, pour partie, par le Conseil régional dans le cadre du dispositif Fonds de Travaux Urbains ; dispositif qui fera l'objet d'un article plus détaillé dans le prochain magazine.



Création d'un mini-parking – rue Serge Havet



Plantation de vivaces – Bd des Frères Delrue



Création d'un plateau surélevé rue Henocq

Des aménagements pour réduire la vitesse !



Aménagements bd des frères Leterme

Des riverains du boulevard des Frères Leterme avaient signalé une vitesse excessive des véhicules sur le tronçon compris entre la rue Robert Aylé et le boulevard des Frères Herbaut.

Les services techniques ont procédé à l'installation d'une chicane à proximité des habitations afin de réduire l'allure des automobiles ; chicane au niveau de laquelle un régime de priorité de circulation des véhicules est défini. Les îlots composant ce dispositif seront prochainement agrémentés de plantations de vivaces.

Ces travaux étant réalisés dans le cadre du dispositif Fonds de Travaux Urbains, le Conseil régional, participe à leur financement à la hauteur de 50 % du coût de l'opération.

Un aménagement similaire a été réalisé rue du Général de Gaulle. Des emplacements de stationnement ont été disposés en chicane sur la chaussée, sur la portion de la rue comprise entre le boulevard Charles Fontaine et le stade André Limousin ; la circulation des véhicules s'effectuant également, selon un sens de priorité.



Aménagements rue du Général de Gaulle

Le troisième aménagement concerne la rue Hénocq où un plateau surélevé a été créé à l'intersection avec l'avenue Brigitte Bardot et la voie menant au parking Ampère.



Création d'un trottoir rue du Maréchal Gallieni



Travaux de voirie rue du 11 novembre

Travaux de la piscine



Création de plessis avenue Brigitte Bardot





ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

20 ET 27 JUIN 2021

Quelques changements dans les affectations dans les bureaux de vote

Changements d'emplacement du bureau de vote :

- Tous les électeurs affectés au bureau de vote n°16 (anciennement école Octave LEGRAND), devront se rendre à la salle Jacques PREVERT, rue J. PREVERT pour voter les 20 et 27 juin prochains.
- Les électeurs affectés au bureau de vote n°17 (anciennement ESPACE BREUVAL), devront se rendre au Club House du stade DELABRE (Bd BASLY)

Changements d'affectation :

- Les électeurs des rues J. PREVERT, Cour Sainte GENEVIEVE et cour LEMIRE, précédemment affectés au bureau de vote n°3, devront dorénavant se rendre au bureau de vote n°16 (salle J. PREVERT, rue J. PREVERT) pour pouvoir voter.
- Les électeurs des rues R. SALENGRO et P. BRUNEAU, précédemment affectés au bureau de vote n°16, devront dorénavant se rendre au bureau de vote n°1 (Le Colysée, rue PASTEUR), afin de pouvoir voter
- Les électeurs de la rue et du chemin du HANOVRE, précédemment affectés au bureau de vote n°11, devront dorénavant se rendre au bureau de vote n°19 (Salle DEBEYRE, rue Saint MARTIN), afin de pouvoir voter.



Pour pouvoir voter il est nécessaire de présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte d'Identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'état
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

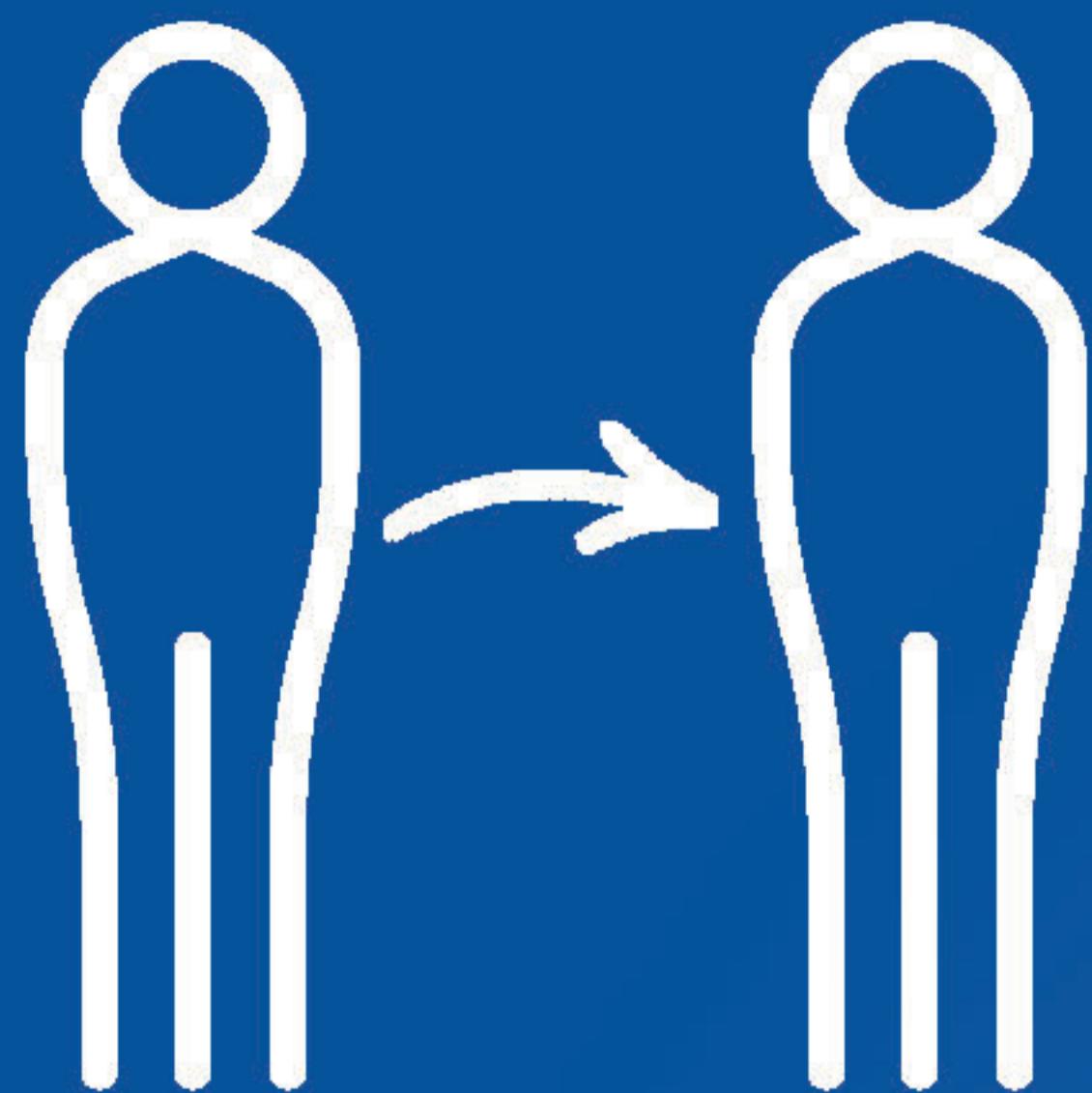
Propagande électorale

Si vous vous êtes inscrit(e) ou que vous avez fait la demande de votre changement d'adresse sur notre liste électorale après le 7 avril, vous pourrez retirer en mairie les documents de propagande pour les élections à compter de début juin.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service « élections » : 03 21 74 87 59 – 03 21 74 87 40.

ABSENT LE JOUR DU SCRUTIN ?

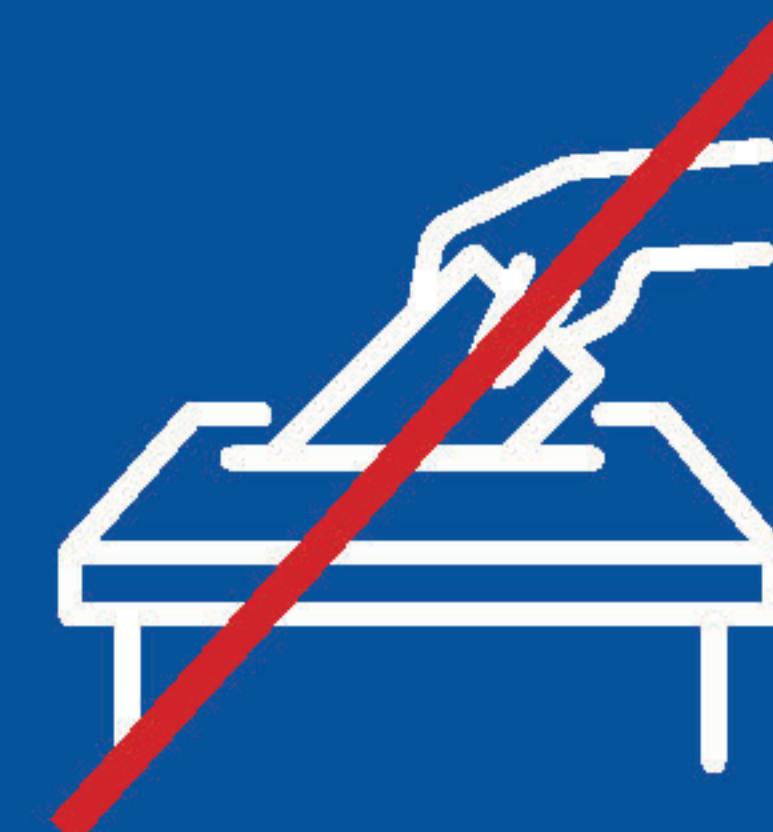
Vous pouvez donner procuration pour voter



2 maximum



JOUR-J



L'électeur qui donne procuration désigne librement l'électeur qui votera à sa place. Les deux électeurs doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune

A titre exceptionnel, pour les élections régionales et départementales de juin 2021, le jour du vote, un électeur pourra détenir 2 procurations.

L'électeur qui doit voter à la place de l'électeur absent ne reçoit aucun document. Il lui faudra : Avoir sa propre pièce d'identité, se présenter au bureau de vote de l'électeur qui donne procuration et voter au nom de ce dernier en respectant les mêmes règles que les autres électeurs

Comment faire ?

Se rendre sur maprocuration.gouv.fr

OU



Télécharger et remplir le cerfa n° 14952*02

OU



Remplir directement le formulaire auprès du commissariat ou de la gendarmerie

Dans tous les cas de figure :

La personne qui donne procuration doit se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de -3 mois.



Se rendre en personne au commissariat de police ou en gendarmerie ou au tribunal pour la faire valider



Jusqu'à quand donner procuration ?
Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, mais, en pratique, l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.



Il est possible de résilier la procuration déjà faite pour choisir un autre électeur.

Un électeur qui a donné procuration peut voter à condition de se présenter au bureau de vote avant l'électeur à qui il a donné procuration.

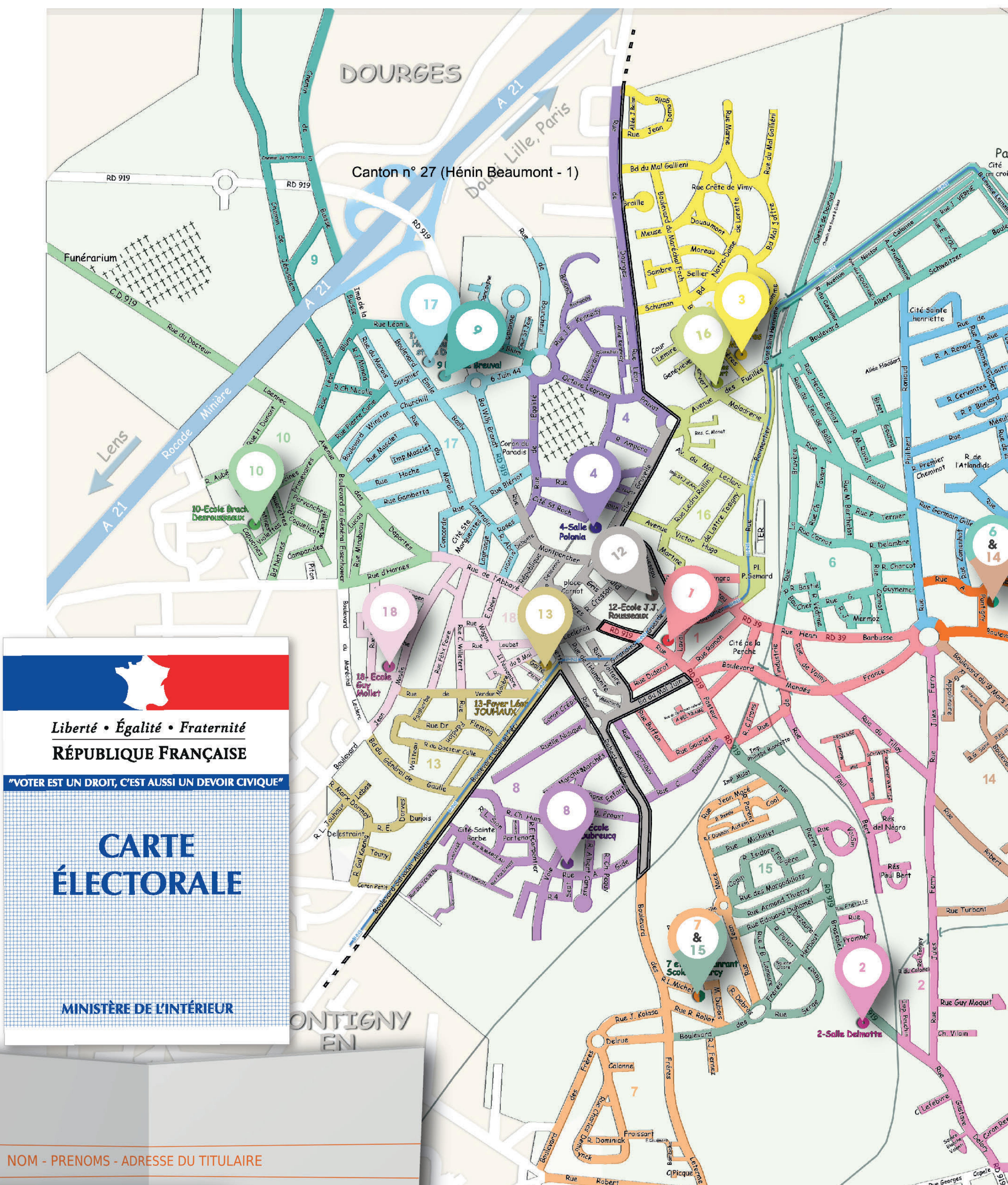
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service « élections » - 03 21 74 87 59 / 03 21 74 87 40.

Carte électorale :
elle n'est pas indispensable pour voter

Cette année, pas de refonte donc pas de nouvelle carte électorale mise à votre disposition (sauf pour les nouveaux inscrits et les personnes ayant déclaré un changement d'adresse).

Vous avez perdu votre carte d'électeur ? Pas d'inquiétude, elle n'est pas indispensable pour voter. Les jours de scrutin, il suffit de vous présenter dans votre bureau de vote muni d'une pièce d'identité (parmi la liste des pièces acceptées).

Navette pour vous rendre à votre bureau de vote



Votre numéro de bureau est indiqué sur votre carte électorale. Il vous suffit donc de vous reporter au plan central afin de situer votre lieu de vote.

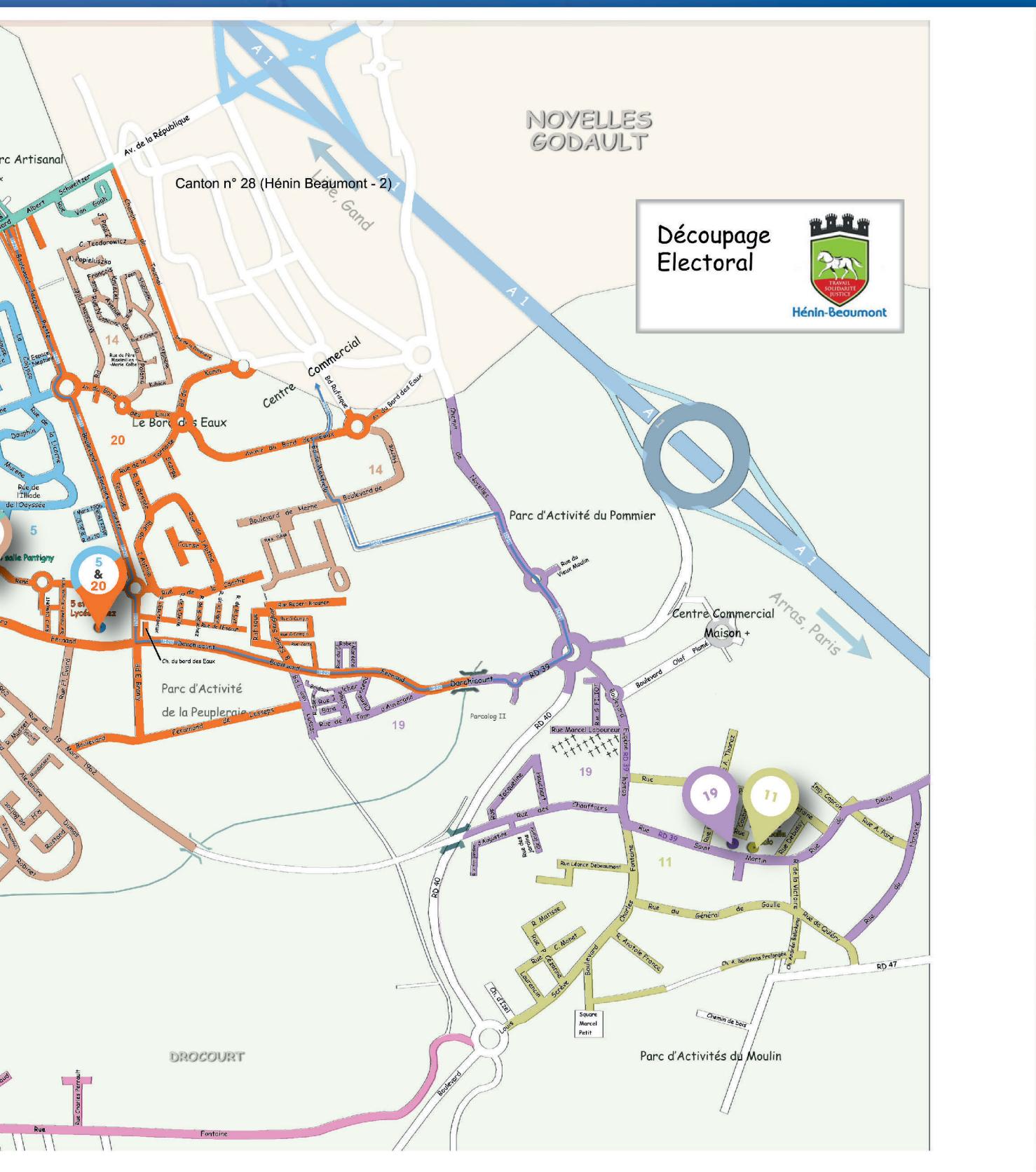
N° d'ordre sur la liste	Département	Commune de naissance	Cachet de la Mairie	Signature du titulaire
Date de naissance	Signature du Maire			

- N° 1 – Salle le Colysée**
N° 2 – Salle Delmotte
N° 3 – Ecole maternelle Fallières
N° 4 – Salle Polonia
N° 5 – Lycée Henri Senez
N° 6 – Salle de sport Pantigny
N° 7 – Restaurant scolaire Darcy

135 Rue Pasteur
 1061 Rue Brossolette
 48 Bd Fallières
 39 Rue Elie Gruyelle
 553 Bd F. Darchicourt
 58 Rue A. Pantigny
 Rue L. Michel

La municipalité met une navette à disposition des personnes dépourvues de moyen de transport. Pensez à en faire la demande !
Attention : ce véhicule ne permet pas le transport des personnes en fauteuil roulant.

Inscriptions « navette » auprès de Lydie Lavarde au 03 21 74 87 40 ou au 06 19 79 79 72.



N° 8 – Ecole Dubreucq

388 Voie des Hauts-Marchés

N° 9 – Espace Breuval

504 Bd Basly

N° 10 – Ecole Bracke-Desrousseaux

110 Rue des Violettes

N° 11 – Salle Lalo

383 Rue Saint-Martin

N° 12 – Ecole J.-J. Rousseau

226 Rue J.-J. Rousseau

N° 13 – Foyer Léon Jouhaux

34 Bd G. Péri

N° 14 – Salle de sport Pantigny

58 Rue A. Pantigny

N° 15 – Restaurant scolaire Darcy

N° 16 – Salle Jacques Prévert

N° 17 – Stade Delabre

N° 18 – Ecole Guy Mollet

N° 19 – Salle Debeyre

N° 20 – Lycée Henri Senez

Rue Louise Michel

Rue Jacques Prévert

504 Bd Basly

Rue B. Albrecht

337 Rue Saint-Martin

553 Bd F. Darchicourt



Du nouveau matériel pour les agents des cimetières

Monsieur le Maire, Steeve Briois, accompagné de Maryse Poulain, adjointe au maire, déléguée aux affaires générales et de Michel Vilain, conseiller municipal délégué aux cimetières, s'est rendu auprès des agents municipaux en charge de l'entretien des cimetières, afin de leur remettre du matériel, destiné à entretenir durablement ces derniers.

Cette visite fut également l'occasion pour Monsieur le Maire et les élus de constater les récentes réalisations effectuées par les agents municipaux.

Vous souhaitez diffuser une publicité dans le magazine ?

CONTACTEZ LE SERVICE ENTREPRENDRE AU 03 21 08 88 68

03 21 20 44 41

Question du mois:

je souhaite me marier à la mairie d'Hénin-Beaumont, que dois-je faire et est-ce possible ?

Afin d'organiser la cérémonie de votre mariage en mairie, la condition ultime à respecter est de résider, d'être domicilié ou d'avoir l'un des parents (père ou mère uniquement) de l'un des futur(e)s époux(ses) qui réside ou est domicilié sur la commune.

Vous remplissez cette condition, que faire maintenant ?

Pour pouvoir prévoir la cérémonie, un dossier doit être retiré en mairie (à l'accueil) ou être téléchargé via le site de la ville (rubrique « services municipaux » - « accueil et état civil »). Ce dossier devra être dûment complété et les justificatifs demandés préparés (la liste des pièces est indiquée dans le dossier, selon les différents cas).

Ce dossier devra alors être remis à un agent d'état civil, exclusivement sur rendez-vous, en présence des 2 futur(e)s époux(ses). La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone (03.21.74.99.80. / 03.21.74.87.10. / 03.21.74.55.99.) ou directement à l'accueil de la mairie. Les rendez-vous sont fixés les après-midis exclusivement.

Les dossiers sont à remettre au plus tôt 1 an avant la cérémonie, au plus tard 20 jours avant.

Les futur(e)s époux(ses) ont le choix de la date (sauf dimanches et jours fériés), la salle des mariages de la mairie annexe pouvant parfois être proposée afin de parer à une indisponibilité des salons d'honneur de l'hôtel de ville.

L'horaire de la cérémonie est fixée en conciliation avec les futur(e)s époux(ses), et selon les disponibilités, par l'agent d'état civil.

Un courrier de confirmation de la date et de l'horaire de la cérémonie est alors adressé aux futur(e)s époux(ses), et la publication des bans affichée dans les panneaux d'affichage dédiés à proximité de l'hôtel de ville.

A savoir : les futur(e)s époux(ses) seront contactés une quinzaine de jours avant la cérémonie afin de prévoir un rdv (OBLIGATOIRE), pour fixer les modalités pratiques d'organisation de celle-ci (présence des 2 futur(e)s époux(ses) indispensable).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter un agent d'état civil : 03 21 74 55 99 / 03 21 74 87 10 / 03 21 74 99 80.

Nouvelle carte nationale d'identité : ce qui change...

Comme annoncé dans le précédent magazine, la carte nationale d'identité nouveau format, la « carte nationale d'identité électronique » (CNie) est arrivée dans les Hauts de France.

Qu'est-ce qui change par rapport à l'ancienne carte?

Le format : la nouvelle carte d'identité est au format carte de crédit, comme le permis de conduire.

La prise d'empreintes : elle est devenue obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans.

Le retrait : pour retirer la carte nationale d'identité, une prise d'empreintes est obligatoire (sauf pour les mineurs de moins de 12 ans). Un tiers ne peut donc en aucun cas être missionné pour retirer la CNie d'une autre personne.

La validité : elle est valable 10 ans à compter de sa date de délivrance (contre 15 ans pour l'ancienne carte), afin de respecter le règlement européen.

Pour obtenir la nouvelle CNie, vous devez être dans l'un des cas prévu de demande ou renouvellement :

- 1ère demande de carte nationale d'identité
- Renouvellement pour perte, vol, détérioration, changement d'état civil, changement d'adresse
- Ancienne carte périmée

La CNie est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol de l'ancienne carte.

RAPPEL : une pré-demande de titre à effectuer sur le site ants.gouv.fr est nécessaire pour que votre demande soit enregistrée en mairie.

Les demandes ne se font QUE sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris directement en ligne via le site internet de la ville, soit via le site rdv360.com, ou encore par téléphone au 03 21 74 99 83.

Pour tout renseignement les agents du service CNI-Passeports sont à votre disposition (03 21 74 99 83)

SERVICE ETAT CIVIL :

une fermeture tardive une fois par mois !

Pour faciliter les démarches des personnes ne pouvant se déplacer en mairie pendant les horaires d'ouverture ordinaires :

Le service Etat Civil est ouvert le 1er mercredi de chaque mois de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h. **Prochaines dates concernées : les mercredis 2 juin 2021, 7 juillet 2021 et 4 août 2021.**

Pour tout renseignement les agents du service état-civil sont à votre disposition au 03 21 74 87 00.





Ouverture du New York Street food quality

Vos hamburgers faits maison en plein centre-ville !



Tous ceux qui fréquentent le centre-ville d'Hénin-Beaumont ou qui passent par la rue Montpencher pour arriver ou quitter la ville ne peuvent manquer cette enseigne qui fait l'angle.

Le New York, c'est un nouvel établissement qui veut recréer l'atmosphère de la capitale économique et culturelle des États-Unis. A Hénin-Beaumont, des burgers faits maison,

des produits frais (l'enseigne ne dispose pas de congélateur), et un savoir-faire revendiqué par Johan, le gérant de l'enseigne.

Le New York Street food quality vous livre du mardi au samedi de 12 h à 14 h et de 19 h à 23 h à Hénin-Beaumont et dans les villes alentours. Pour commander, rien de plus simple, tout se passe par téléphone au 03 61 48 29 21 !



« Mon Salon » Ouvre dans la rue Napoléon Demarquette !



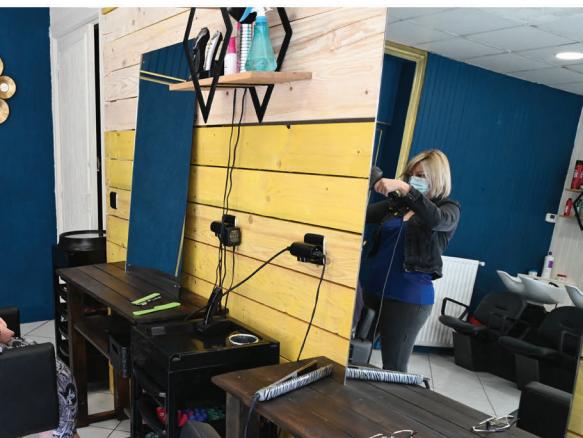
Forte de 26 années d'expériences, Virginie Mocz vient d'ouvrir à Hénin-Beaumont son nouveau salon de coiffure. Situé en plein centre-ville, cette nouvelle enseigne vous plonge dans un cadre Nature Art Déco.

« Une vraie complicité avec les clients »

Homme, femme, coupe ou brushing, Virginie aura à cœur de vous accompagner et vous conseiller au mieux. « Mon truc, c'est d'avoir une vraie complicité avec

mes clients. Je suis très ouverte d'esprit et je discute facilement. Tout le monde est le bienvenu dans mon salon ! » dit-elle.

« Mon salon » vous reçoit sur rendez-vous, le mardi, mercredi de 9 h à 19 h ; le jeudi de 14 h à 19 h ; le vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 17 h, les rendez-vous se prennent par téléphone au 06 31 26 80 30 et pour toute question, vous pouvez écrire à virginie.mocz62670@gmail.com



Réouverture des terrasses : Une belle affluence malgré la météo !

Depuis le mercredi 19 mai, les photos des terrasses inondent les réseaux sociaux : que ce soit pour boire un verre entre amis ou partager un repas en famille, les Héninois et les Beaumontois, malgré la météo et les consignes sanitaires strictes, ont été au rendez-vous pour la plus grande joie des cafés et restaurants, heureux de retrouver leurs clients, à l'instar de Sylvia, du café de la République : « J'ai eu énormément de monde, j'ai encore mieux travaillé que lors de la ducasse ! ». Un constat que confirme Dino : « La réouverture a représenté un véritable challenge que nous avons su relever : les clients ont bravé le temps pour être au rendez-vous. Même si nous étions présents sur les marchés, ce qui nous a permis de revoir nos clients, nous sommes très heureux de pouvoir rouvrir. » Pour Peggy et Olivier, de l'Atelier, le



confinement a été mis à profit pour suivre des formations culinaires auprès de chefs étoilés ! Même si la carte est réduite pour le moment, les clients sont ravis de retrouver le chemin de leur restaurant, mais tous attendent avec impatience la réouverture des salles le 9 juin !



La quinzaine des commerçants : Faites le plein d'offres au sein de vos boutiques préférées.

Du 1er au 16 juin, l'Union des Commerçants organise une Quinzaine commerciale. Pendant 15 jours, plus d'une vingtaine de commerçants vous proposent des offres : accessoires de téléphonie, montres connectées, test d'évaluation gratuit pour toute inscription en permis B ou AAC, bons d'achat ou remises pour des lunettes par exemple... Retrouvez la liste complète des commerces participants ainsi que l'ensemble des offres proposées sur le Face-

book de l'Union des Commerçants d'Hénin-Beaumont !



Un franc succès pour le marché aux Fleurs !

L'Union des Commerçants, en partenariat avec le Pôle Entreprendre de la Ville d'Hénin-Beaumont, organisait le week-end des 22 et 23 mai sa première manifestation post-confinement.

Pour l'occasion, une dizaine de commerçants étaient au rendez-vous place Jean Jaurès pour proposer aux nombreux passants un grand choix de fleurs, de plants de légumes et de plantes, mais également des sandwichs, des crêpes ou encore des bubble tea.

Malgré une météo capricieuse, musiciens et mascotte sont venus égayer la manifestation pour le plus grand plaisir des familles !



GROUPE MAJORITAIRE

Hypocrisie, mensonges, double-langage : l'opposition toujours en proie à ses vieux démons

Les élections municipales de l'année dernière n'auront donc provoqué aucune remise en question de leur part...

Un an après une claque électorale jamais vue pour une opposition pourtant soutenue par les médias, Marine Tondelier et ses amis continuent d'entretenir les mauvais travers que les habitants de notre ville ont pourtant massivement sanctionnés.

Tout est bon pour buzzer, tout est bon à critiquer. A leurs yeux, rien ne trouve grâce si cela vient de nous. Ce qui les amène à des prises de position et des votes incompréhensibles et moralement condamnables.

Ainsi, l'opposition pourfend la pauvreté qui a encore cours dans notre ville - sans dire qu'une municipalité n'a évidemment aucune part de responsabilité dans une situation nationale - mais, dans le même temps, elle refuse de voter les aides sociales et la dotation dévolue au Centre Communal d'action sociale proposées par Steeve Briois et son équipe.

L'opposition décrit une ville bétonnée et, dans le même temps, elle refuse de voter les crédits en faveur de "la ville jardin", ce beau projet visant à arborer et verdir chaque quartier d'Hénin et de Beaumont.

L'opposition dit être favorable aux commerces, mais elle refuse de voter l'achat par la ville de locaux afin de diversifier le tissu commercial de notre ville et d'attirer de nouveaux commerçants.

L'opposition prétend que les quartiers seraient délaissés et, pourtant, elle refuse de voter les budgets alloués aux travaux et animations dans ces mêmes quartiers.

Un peu plus récemment, l'opposition a fait un numéro de claquettes risible concernant la crèche municipale, qui sera bientôt gérée par un prestataire avec comme effets des économies considérables et une qualité de service encore supérieure.

Là encore, l'opposition s'y attaque et dans le même temps... apporte son soutien au maire de Montigny-en-Gohelle, qui procède comme à Hénin-Beaumont !

Dans le même esprit, souvenons-nous qu'il y a quelques années, cette équipe s'était opposée à l'installation d'un crématorium à proximité du cimetière paysager. Il s'agissait pourtant d'une mesure demandée par les familles pour organiser des funérailles dans des conditions dignes, permettant ainsi de faciliter le travail de deuil. Là encore, Tondelier a été contre la volonté des familles : elle ne respecte rien !

Toute l'attitude de l'opposition est empreinte de mépris.

Il est humain de se tromper, il est absurde de persévéérer dans ses erreurs. L'opposition n'est plus guidée par l'intérêt de notre ville et par la raison, mais uniquement par sa haine d'une population qui l'a rejetée de manière très claire.

Nous les avions avertis que les habitants de notre ville n'appréciaient pas ces comportements sectaires et contre-productifs. Mais il semble qu'ils ne nous aient pas entendus.

GROUPE MINORITAIRE

LA CRÈCHE: UN SERVICE PUBLIC À PRÉSERVER ET DÉVELOPPER

La municipalité a décidé de procéder à une Délégation de Service Public pour la crèche. Une entreprise privée, dont le but principal est de faire des bénéfices, va donc gérer ce service public. Plutôt que de faire en sorte que le service rendu soit plus efficace dans un cadre public, ouvert à toutes et tous et à l'équilibre budgétaire, la délégation est la solution de facilité. **Nous nous inquiétons pour le service rendu aux familles, ainsi que pour le personnel.** Plutôt que de privatiser tranquillement, créons un grand service public de l'enfance et de la jeunesse. **Notre jeunesse nous remerciera! A. GACK, I.TAOURIT, M.TONDE-LIER**
NON-INSCRIT

Par leurs propos choquants, provocateurs, ou bien encore leurs insultes et mensonges, Mme Le Pen et la majorité municipale démontrent leur intolérance à toutes formes de critiques : les vôtres et les nôtres. Ensemble, agissons ! P.PIRET

VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR NOS PARCS ET JARDINS ?

L'APPLICATION HÉNIN-BEAUMONT EST LÀ POUR VOUS !



Hénin-Beaumont

68€
D'AMENDE

STOP AUX INCIVILITÉS

J'AIME MA VILLE,
JE LA LAISSE PROPRE



Hénin-Beaumont